

| |
|--|
| NOTICE DE SAISINE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION |
|--|

CONCERNANT LES CHARGES ET TAXES LOCATIVES DE LOGEMENT VIDE OU MEUBLE

OBJET (MOTIFS DE SAISINE) :

- Contestation des charges locatives
- Non régularisation annuelle des charges
- Non production du décompte détaillé par poste et du mode de répartition des charges
- Non accès à la consultation des pièces justificatives
- Non communication du justificatif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

SAISINE DE LA COMMISSION EN RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

- Soit par le locataire
- Soit par le propriétaire

CONTENU DU DOSSIER

Attention : toutes les pièces, à l'exception de la lettre de saisine, doivent être des **copies**.

Tous les justificatifs et les documents joints sont à fournir en double exemplaire (un exemplaire pour la CDC et un exemplaire à destination de la partie adverse). Indiquer impérativement dans votre dossier les pièces que vous ne possédez pas.

- Formulaire ou lettre de saisine en original exposant brièvement l'objet du litige, ce que vous contestez ou ce que vous réclamez en le chiffrant. Indiquez vos coordonnées (adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail), ainsi que celles de la partie adverse ;
- Echanges de correspondances entre les parties : lettre de réclamation et réponse de la partie adverse, autres correspondances des parties et éventuellement d'associations, prestataires, syndicats... selon la pertinence et l'utilité pour le dossier ;
- Copie du bail (uniquement les clauses particulières) ;
- Copie des décomptes de charges contestés sur les 3 dernières années pour les baux signés après le 27/03/2014 ou sur les 5 dernières années pour les baux antérieurs à cette date et donc signés jusqu'au 27 mars 2014 compris ;
- Copie des décomptes de régularisation de charges ;

- Copie de la taxe foncière du bailleur où apparaît la cotisation des ordures ménagères ;
- Et, si nécessaire uniquement, copies de toutes les autres pièces utiles au dossier, à savoir : tableau de répartition des charges (immeubles en propriété unique), tableau des tantièmes (immeubles en copropriété), état des dépenses des exercices comptables contestés...

ADRESSE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION

DDETSPP – Service des politiques sociales – Commission départementale de conciliation

Rue Pasteur – Cité administrative Romieu

BP 9028 - 04990 DIGNE LES BAINS CEDEX

Tél : 04 92 30 37 00 – ddetspp-cdc@alpes-de-haute-provence.gouv.fr